



Extrait du registre des arrêtés du Maire

N° 106 T 24

Objet : *Réglementation temporaire du stationnement place Maréchal Joffre – Festival de Jazz Dixie Days les 17, 18, 19 et 20 mai 2024*

Le Maire de la Ville de Sainte-Adresse

VU les articles 2212-1 à 2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article R 417-10 du Code de la Route

VU la demande présentée par les organisateurs du Festival de Jazz

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking de la Place Maréchal Joffre **du 17 au 20 mai 2024**

Article 2 : Le stationnement sera interdit entre le n°80 boulevard Dufayel et le n°16, avenue du Nice Havrais **du 18 au 19 mai 2024** et la vitesse sera réduite à 30 km/h

Article 3 : Les Services de la Ville mettront en place les barrières et la signalisation réglementaire.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront sanctionnées dans les formes prévues par les règlements en vigueur.

Article 5 : Les véhicules gênants pourront être enlevés par la fourrière.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Sainte-Adresse, les Agents de la Police Municipale, Monsieur le Commissaire Divisionnaire du Havre, Monsieur le Commandant du Corps Urbain du Havre et les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sainte-Adresse, le trois avril deux mil vingt-quatre

Le Maire,



Hubert DEJEAN de la BÂTIE